

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE PRE BLANC

L'estimation des dépenses et des recettes du budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc (RPA) pour 2021 permet de proposer un budget en baisse par rapport à celui de 2020 pour une qualité de service identique.

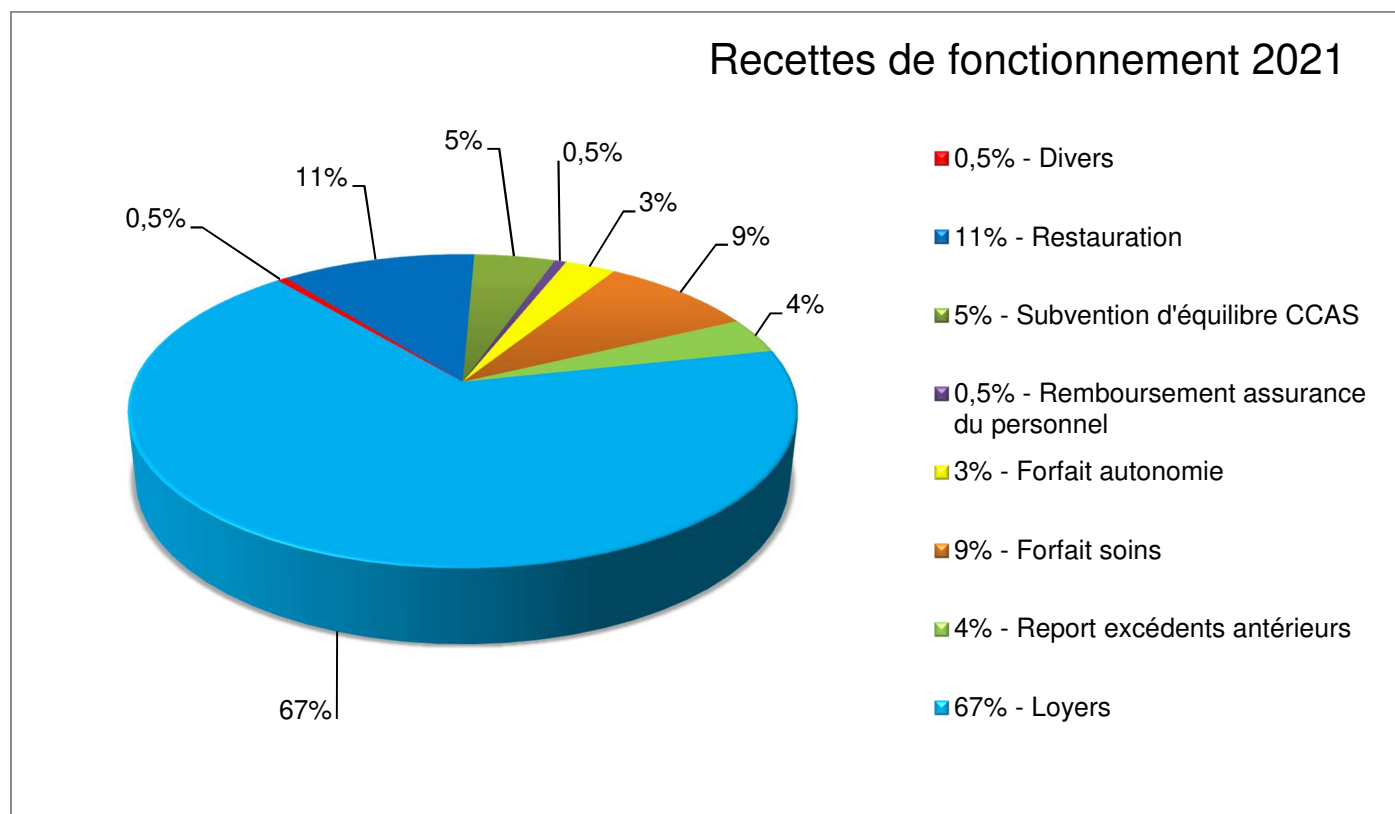
Prévisions budgétaires par section

Le budget prévisionnel 2021 propose un montant pour la section de fonctionnement de 747 345 € et pour la section d'investissement de 69 000 €. Le tarif moyen d'hébergement (prix de journée) s'élève à 24,41 €, contre 23,66 € en 2020.

BP 2020		BP 2021	
Section Fonctionnement	Section Investissement	Section Fonctionnement	Section Investissement
770 725 €	79 700 €	747 345 €	69 000 €

I-Fonctionnement

I-A Recettes de fonctionnement



Recettes	BP 2020	BP 2021	Différence	Ecart
Divers - Produits exceptionnels	6 200 €	4 000 €	- 2 200 €	- 35,5 %
Restauration	84 000 €	84 000 €	-	-
Subvention d'équilibre CCAS	83 000 €	35 000 €	- 48 000 €	- 57,8 %
Assurance du personnel	5 000 €	5 000 €	-	-
Forfait autonomie	21 861 €	21 861 €	-	-
Forfait soins	65 284 €	66 684 €	1 400 €	2,1 %
Reports des résultats antérieurs	15 462 €	27 872 €	12 410 €	80,2 %
Loyers	489 918 €	502 928 €	13 010 €	2,7 %
Total des recettes	770 725 €	747 345 €	- 23 380 €	- 3 %

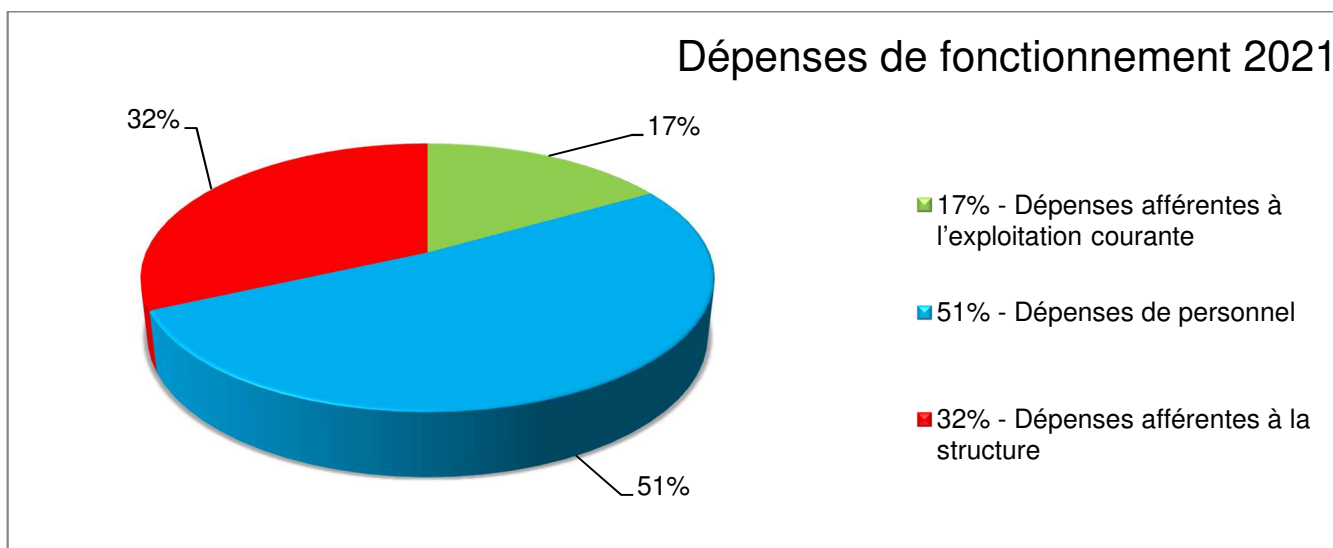
L'estimation de l'ensemble des recettes pour 2021 s'élève à 747 345 € et diminue par rapport au total de 2020 de 23 380 € (- 3 %). Même si le total est orienté à la baisse, toutes les recettes n'évoluent pas de la même manière.

- Hausse des recettes de :
 - Forfait soins (versé par l'Agence Régionale de Santé) – Cette recette sert à couvrir les dépenses générées par la section « soins » de la résidence Pré Blanc (infirmière, aide-soignante et médecin). Elle progresse de 1 400 € en raison de l'évolution du salaire de l'infirmière.
 - Reports des résultats antérieurs – L'incorporation au budget de ces montants dépend des résultats réalisés par la résidence lors des années passées et ils progressent de 12 410 € pour 2021.
 - Des loyers à la charge des résidents – La recette générée par les loyers est basée sur un prix de journée arrêté par le Conseil départemental de l'Isère (CDI). Pour 2020, il avait été demandé un prix de journée de 23,78 € en remplacement des 22,18 € appliqués en 2019. Après concertation avec le CDI, le prix de journée a été arrêté à 23,66 €, et ce à compter du 1^{er} mai, entraînant alors une facturation en deux temps pour les résidents, à savoir 22,18 € de janvier à avril, puis 24,41 € de mai à décembre, afin que la moyenne du prix de journée facturé en 2020 soit bien de 23,66 €. Afin d'anticiper l'augmentation de la redevance versée à la SDH pour les travaux de rénovation à venir et de lisser sur les deux prochaines années l'impact que va avoir cette augmentation pour les résidents, il a été décidé de maintenir le prix de journée à 24,41 € pour 2021. Ce choix permet également au CCAS de continuer à diminuer progressivement le montant de la subvention versée à la résidence depuis des années.
- Baisse des recettes de :
 - Divers - Produits exceptionnels – En baisse depuis quelques années, cette recette essentiellement constituée par la vente de jetons pour les laves linges, des lotos et de séances de cinéma organisés pour les résidents, a été diminuée de 2 200 € en lien avec le réalisé des années passées.
 - La subvention versée par le CCAS – En accord avec le Conseil départemental, il a été décidé de diminuer progressivement le montant de la subvention versée par le CCAS. En effet, cette dernière est devenue au fil des ans, une recette systématique du budget de la RPA, perdant ainsi son caractère exceptionnel. L'estimation à la baisse des dépenses de fonctionnement de la RPA pour 2021 permet de diminuer le montant de la subvention versée par le CCAS de 48 000 €, sans pour autant porter atteinte à la qualité du service rendu aux résidents.
- L'estimation des autres recettes demeure inchangée pour 2021.

I-B Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la RPA sont ventilées en 3 groupes :

- Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante (eau, énergie, alimentation, fournitures...)
- Groupe II : Dépenses afférentes au personnel et rémunération d'intermédiaires
- Groupe III : Dépenses afférentes à la structure (location et charges, entretien et réparations, assurance...)



Dépenses	BP 2020	BP 2021	Différence	Ecart
I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	137 450 €	124 600 €	- 12 850 €	- 9,4 %
II - Dépenses de personnel	371 125 €	385 145 €	14 020 €	3,8 %
III - Dépenses afférentes à la structure	262 150 €	237 600 €	- 24 550 €	- 9,4 %
Total des dépenses	770 725 €	747 345 €	- 23 380 €	- 3 %

1 – Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les prévisions des dépenses afférentes à l'exploitation courante pour 2021 s'élèvent à 124 600 €. Elles diminuent de 12 850 € par rapport à celles de 2020 principalement pour les raisons suivantes :

- Baisse de :
 - Plusieurs lignes de dépense diminuent en lien avec le réalisé des années précédentes : Energie (gaz-électricité) de 8 800 €, fournitures d'atelier de 800 €, alimentation de 200 €, téléphonie de 1 000 €.
 - De la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets (4 800 €) qui est maintenant incluse dans les charges facturées par la SDH.
- Hausse des dépenses de :
 - De fourniture de repas pour la restauration (2 000 €) en lien avec l'estimation du nombre de repas servis en légère augmentation.
 - Fournitures hôtelières (600 €) et médicales (150 €) en lien avec le surcout lié à l'épidémie de Covid-19 et l'achat de fournitures particulières.

2 – Groupe II : Dépenses de personnel

Le groupe II (dépenses de personnel) est constitué de la masse salariale des agents de la résidence ainsi que des dépenses relatives aux intermédiaires et intervenants extérieurs. L'ensemble de la dépense augmente de 14 020 € par rapport à 2020.

L'estimation de la masse salariale pour 2021 s'élève à 362 145 € soit une augmentation de 6 640 € par rapport au BP 2020. Cette hausse s'explique principalement par :

- La création d'un poste d'entretien et de service du samedi (4 heures) pour un annuel coût estimé à 3 200 €.
- Le changement de grade de l'infirmière (+ 1 400 €)
- L'évolution de carrière des agents (+ 2 040 €)

La rémunération d'intermédiaires, qui regroupe notamment toutes les animations et activités proposées aux résidents (yoga, gymnastique, sophrologie...) et plus généralement toutes les indemnités versées à des personnes n'appartenant pas au personnel de la résidence, s'élève à 23 000 € pour 2021 et augmente de 7 380 € par rapport à 2020 en raison de l'obligation de réaliser une évaluation externe du fonctionnement de la résidence, conformément aux termes du partenariat avec le Conseil départemental.

3 – Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les prévisions de dépenses afférentes à la structure pour 2021 s'élèvent à 237 600 €, et diminuent par rapport à 2020 de 24 550 € principalement pour les raisons suivantes :

- Diminution du montant de la location et des charges dues à la SDH (18 000 €) en raison de la fin du remboursement d'un emprunt réalisé par le bailleur.
- De la dotation aux amortissements de 5 000 €, en lien avec le montant des achats d'investissement réalisés au cours des années passées.
- Plusieurs lignes de dépenses voient leur montant ajusté par rapport aux dépenses réalisées les années précédentes :
 - A la baisse : entretiens sur bien immobilier (- 1 000 €), maintenance informatique (- 700 €), maintenances diverses (- 400 €)
 - A la hausse : entretien autres matériels (+ 100 €), assurance de la résidence (+ 100 €), assurance du personnel (+ 300 €).

II-Investissement

BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
79 700 €	69 000 €	- 10 700 €	- 13,4 %

A Recettes d'investissement

Dans l'attente du compte administratif de l'année 2020 et l'affectation du résultat qui en résultera, les recettes d'investissement identifiées pour 2021 sont constituées :

- du fond de compensation de la TVA (FCTVA) qui correspond au remboursement d'une partie de la TVA appliquée lors des achats d'investissement réalisés en 2019, et qui est estimé à 2 000 €.
- des amortissements en lien avec les dépenses d'investissement réalisées au cours des années précédentes et qui s'élèvent à 61 000 €, soit 5 000 € de moins que 2020.
- du remboursement des cautions à l'occasion du départ de résidents (6 000 €)

II-B Dépenses d'investissement

En lien avec la SDH, la résidence pourrait être amenée, dès 2021, à réaliser des travaux d'entretien du bâtiment dont la nature et les montants restent à déterminer. Dans l'attente du compte administratif de l'année 2020 qui permettra d'affecter un résultat excédentaire aux dépenses d'investissement, ces dernières s'élèvent à 69 000 €, permettant ainsi d'équilibrer la section d'investissement dont les dépenses prévisionnelles sont ventilées :

- Dépôt des cautions versées par les nouveaux résidents à leur arrivée (6 000 €)
- Dépenses de mobilier, matériel, agencements divers, informatique... pour faire face aux dépenses qui pourraient se présenter durant l'année (63 000 €).